

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni le vingt-deux octobre à 20h00 sur une convocation du 16 octobre 2024.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Christophe COETTO, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Bernard BARRAUD, Edwige MADEUX, Vincent RENAUDIN, Émilie CORS, Magali VINCENT.

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL

Absente excusée : Émilie PORTAIS

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :  
- demande de subvention nettoyage monument aux morts

1. Compte-rendu du conseil municipal du mardi 10 septembre :

Marion ROBIN fait la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 10 septembre.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du mardi 10 septembre 2024 ?

**Vote : 7 OUI 3 ABSTENTIONS**

2. Accord cadre CDG 17 :

Monsieur Le Maire fait part de la modernisation et de la simplification de la convention cadre proposée par le Centre de Gestion 17.

L'ensemble des missions du CDG seront regroupées dans un seul document à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal doit autoriser l'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG 17 ainsi que la signature de la convention cadre.

La signature de la convention n'engage pas la collectivité à recourir à toutes les missions facultatives. Chaque demande de mission sera soumise à une demande de la collectivité et un accord du CDG 17.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

3. Assurance risques statutaires CDG 17 (renouvellement) :

Monsieur Le Maire informe de la fin de procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires employeur par le CDG 17.

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner afin d'intégrer le contrat groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le contrat sera conclu pour 4 années.

La collectivité devra s'acquitter pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL d'une somme équivalente à 7,09 % de la masse salariale assurée (pour information 7,38 % sur le précédent contrat) et pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et les agents contractuels de droit public d'une somme équivalente à 1,01 % de la masse salariale assurée (pour information 1,05 % sur le précédent contrat).

Ce contrat est proposé pour l'ensemble des salariés (budget commune et budget Alsh).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

Une option de contrôle systématique des arrêts maladie (à partir du 3ème arrêt de l'année pour tous les agents) est proposée sans surcoût de cotisation.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 9 NON 1 OUI**

#### 4. Attribution de compensation définitive 2024 CDC AA :

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du pacte financier et fiscal voté en Conseil Communautaire, des outils d'optimisation de la DGF ont été validés. Les attributions de compensation font parties de ces outils.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le montant définitif des attributions de compensation de la Commune pour 2024.

Ce montant est de – 10 844 euros.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

#### 5. Demande de fonds de concours à la CDC AA :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'un fonds de concours de 19 861 euros. La Commune souhaite mobiliser 10 000 euros pour le projet Église : la rénovation de la chapelle et 9 861 euros sur le projet de sanitaires de l'École.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

#### 6. Devis rénovation de la chapelle par HORY CHAUVELIN :

L'entreprise HORY CHAUVELIN interviendra sur les désordres constatés sur la chapelle de l'Église. Un devis a été établi et validé par le cabinet d'architecte. Les travaux s'élèveront à 16 477,82 € H.T.. Monsieur Le Maire rappelle qu'un dossier a été déposé auprès de l'assurance puisque ces désordres sont apparus à la suite du tremblement de terre. Pour l'instant la Commune n'est pas dans le périmètre reconnu sinistré par les services de l'État.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

#### 7. Demande de subvention nettoyage monument aux morts :

Monsieur Le Maire présente deux devis :

- AERO DECAP – Nuailly M.BOUREAU : 3 382 € TTC (sablage, entretien des grilles, tracé des lettres)
- NET 17 Sainte Soule : 2 975 € TTC (sablage) - 280 € TTC (entretien des grilles) - 430 € TTC (Hydrofuge)

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier auprès de l'ONAC afin de solliciter une subvention (maximum 80%).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

**Vote : 10 OUI**

Magali VINCENT évoque la désimperméabilisation du tour du monument afin de permettre l'implantation de végétaux.

Elle demande s'il serait possible d'envisager à l'occasion de ces travaux un changement d'orientation du monument afin d'assurer la sécurité lors des cérémonies.

#### 8. Informations et questions diverses :

Monsieur Le Maire fait part de la réception d'une plainte déposée en mairie, par un huissier de justice.

Mme BESSEAU assigne la Commune au tribunal concernant les inondations récurrentes subies sur son terrain situé chemin du Marais

Monsieur Le Maire a eu recours à un avocat afin de défendre le dossier.

Magali VINCENT fait part de l'avancée de la réflexion sur le projet COUR OASIS :

- réunion avec enseignants, agents ALSH, agents du restaurant scolaire, Astem, élus, Marie JOUINEAU (CDC AA) qui a permis de recueillir les souhaits de chacun afin de réaliser une première esquisse,
- réunion le 05 novembre à la CDC AA afin d'évoquer les modalités du groupement de commande lié à ce projet,
- réunion (date à définir) afin d'arrêter le plan définitif de la cour (avant le 15 novembre).

Edwige MADEUX-DUBOIS fait part des évènements à venir :

- Ludothèque à la salle des fêtes,
- marche Octobre Rose le dimanche 27 octobre,
- le repas des Aînés le vendredi 6 décembre,
- pot de fin d'année avec les agents le jeudi 19 décembre à 19h.

Elle évoque la suspension de la location de la salle des fêtes du 24 janvier 2025 au 08 février 2025 afin de réaliser les travaux de réaménagement de la cuisine.

L'entreprise CASSERON sera sollicitée pour une réactualisation de devis (branchement gaz et installation de hotte).

Sonia CLAVURIER-MICHAUD propose une réunion pour réfléchir à la gazette qui paraîtra en décembre. La date retenue est le 12 novembre.

Christophe COETTO évoque des travaux de rafraîchissement des vestiaires à prévoir pour le prochain budget. Monsieur Le Maire lui demande de lister les travaux nécessaires afin de les budgéter.

Émilie CORS fait le retour de ses échanges avec les assistantes maternelles de la Commune (5 assistantes maternelles sur 6 recensées) concernant le réaménagement de la Colline aux enfants. Elles souhaiteraient que des portiques (2) soient installés au City Stade. Ceci afin d'avoir des jeux adaptés aux enfants qu'elles gardent. Une demande est faite pour l'installation de bancs.

Pour la Colline aux enfants, ce sont des agrès pour les 1-3 ans qui seraient souhaités.

Monsieur Le Maire fait part de la signature d'une convention avec CYCLAB afin que les agents techniques municipaux aillent fabriquer les morceaux d'escalier permettant la réparation de la structure de la Colline aux enfants.

Les assistantes maternelles ont constaté une détérioration de la table de ping-pong présente sur l'aire de jeux du City Stade (rouille). Magali Vincent en avait déjà fait part.

La garantie décennale s'applique toujours sur cet espace. L'entreprise sera sollicitée.

Fin de séance à 21h50.

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	